

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES

MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse tenue le 11 juillet 2026, à 11 h en présentielle et par visioconférence au 454 chemin Lac-Tremblant-Nord, Lac-Tremblant-Nord, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Mairesse : Madame Kimberly Meyer

Conseillers :

Monsieur Eric Lessard
Monsieur Philippe Couture
Monsieur Christian de Varennes
Monsieur Peter Richardson

Madame la conseillère Barbara McDonald.

Monsieur Jean Cloutier est absent.

Mme Stéphanie Carrière, directrice générale et greffière trésorière est présente.

Ouverture de la séance, constatation du quorum et mot d'ouverture de la mairesse de la municipalité à 11 h 06.

1. Résolution 2026-07-84 - Adoption de l'ordre du jour;

1. *Adoption de l'ordre du jour;*
2. *Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;*
3. *Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2026;*
4. *Ratification des paiements exécutés par chèque;*
5. *Rapports de la Mairesse :*
 - *Lac-Tremblant-Nord;*
 - *Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;*
 - *Mont-Tremblant;*
 - *Rapport des comités Agglo.*
6. *Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;*
7. *Règlements :*
 - 7.1 *Adoption du Règlement 2026-06 Établissant la création du Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques*

8. Résolutions :

8.1 Renouvellement du bail au 2044 chemin du village

8.2 Programme TECQ 2024-2028 engagements et responsabilités

8.3 Autorisation d'inscription de la mairesse au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

9. Rapport des comités :

9.1 Comité des finances et administration :

9.1.1 États des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 juin 2026;

9.2 Comité consultatif en urbanisme :

9.2.1 Adoption du procès-verbal : S-O

10. Acceptation de correspondance;

11. Affaires nouvelles;

12. Période d'intervention des membres du conseil;

13. Deuxième période de questions;

14. Clôture et levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.

3. Résolution 2026-07-85 – Dépôt et adoption de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2026

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remis à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Résolution 2026-07-86- Ratification du journal de décaissement

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} juin au 30 juin, 2026 et d'approuver et de confirmer les déboursés effectués pendant cette même période pour une somme totale de 238 275.49 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Rapports de la mairesse:

- a. Lac-Tremblant-Nord;
- b. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
- c. Ville de Mont-Tremblant; et
- d. Rapport des comités Agglo.

6. Résolution 2026-07-87 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 13 juillet 2026 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Règlements :

7.1 Résolution 2026-07-88 - Adoption du Règlement 2026-06 Établissant la création du Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de Règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

*****Madame Kimberly Meyer se retire de la discussion et du vote*****

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU que le projet de Règlement soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. Administration

8.1 Résolution 2026-07-89 - Renouvellement du bail au 2044 chemin du village

ATTENDU QUE le bureau municipal est actuellement situé au **2044-2, chemin du Village, Mont-Tremblant**, en vertu d'un bail conclu avec le propriétaire de l'immeuble;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun de renouveler ce bail afin d'assurer la continuité des services municipaux offerts à la population;

ATTENDU QUE les conditions de renouvellement du bail sont jugées satisfaisantes et conformes aux besoins de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

DE RENOUVELER le bail relatif aux locaux occupés par la Municipalité au 2044-2, chemin du Village, Ville de Mont-Tremblant, selon les conditions prévues au bail de renouvellement présenté au Conseil.

D'AUTORISER la mairesse ainsi que la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, le bail de renouvellement ainsi que tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

DE PRÉVOIR que les sommes requises pour le paiement du loyer et des autres obligations prévues au bail soient imputées aux postes budgétaires appropriés pour la durée de celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2 Résolution 2026-07-90 - Programme TECQ 2024-2028 engagements et responsabilités

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

Que la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3 Résolution 2026-07-91 - Autorisation d'inscription de la mairesse au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tient son Congrès annuel du jeudi 24 au samedi 26 septembre prochain au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU QUE ce Congrès constitue une activité de formation, d'information et de représentation essentielle au bon exercice des fonctions municipales;

ATTENDU QUE la participation de la mairesse à ce Congrès permettra de renforcer les compétences de la Municipalité, de favoriser les échanges avec les partenaires municipaux et d'assurer une veille des meilleures pratiques;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU:

D'AUTORISER la mairesse, à s'inscrire et à participer au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du jeudi 24 au samedi 26 septembre prochain au Centre des congrès de Québec;

D'AUTORISER le paiement des frais d'inscription au montant de 1 172,74 \$ taxes incluses;

D'AUTORISER, au besoin, le remboursement des frais raisonnables de déplacement, d'hébergement et de repas conformément à la politique en vigueur de la Municipalité, sur présentation des pièces justificatives;

DE MANDATER la direction générale et le service des finances à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.1 **Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 juin 2026**

9.2 **Comité consultatif en urbanisme : S-O**

9.2.1 **Dépôt du procès-verbal : S-O**

10. Acceptation de correspondance : S-O

11. Affaires nouvelles : S-O

12. Période d'intervention des membres du conseil : S-O

13. Période de questions : S-O

14. Résolution 2026-07-92 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 11 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

(S) Kimberly Meyer

Kimberly Meyer
Mairesse

(S) Stephanie Carriere

Stephanie Carriere
Directrice Générale et greffière - trésorière